



Municipalité de Pointe-des-Cascades

AVIS PUBLIC

CONVOCACTION À UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

25 MARS 2024 à 18h30

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors de la séance ordinaire du 4 mars 2024, le conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades a adopté le:

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 121-19
SUR LES PROJETS INTÉGRÉS
(Résolution 2024-03-492)**

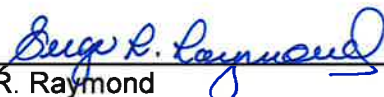
Conformément au processus de modification à la réglementation en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, la population de la municipalité de Pointe-des-Cascades est conviée à une assemblée publique de consultation le **25 mars 2024 à 18h30** au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement nommé ci-dessus et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

À la suite de l'assemblée publique de consultation, le conseil pourra adopter le règlement.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville localisé au 105 chemin du fleuve, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12h et sur le site internet www.pointe-des-cascades.com.

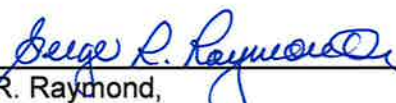
DONNÉ à Pointe-des-Cascades ce 12 mars 2024.


Serge R. Raymond
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Serge R. Raymond, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 12 mars 2024 entre 10 et 15 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 mars 2024.


Serge R. Raymond,
Directeur général et greffier-trésorier